



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

directeurs d'école

Question écrite n° 53486

Texte de la question

M. Robert Lamy appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation des directeurs d'école. En effet, la crise de la vocation que cette fonction rencontre dans notre pays devient très inquiétante puisque, faute de candidats, plus de 4 000 postes de directeurs d'écoles restent vacants. L'augmentation des responsabilités et des charges, l'insuffisance de moyens pour accomplir certaines de leurs missions, le manque de temps, la multiplication des procédures pénales à leur rencontre et le manque de reconnaissance découragent un grand nombre de directeurs et de professeurs des écoles qui hésitent à prendre ces responsabilités. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il envisage de prendre pour encourager et revaloriser cette fonction.

Texte de la réponse

Les directeurs d'école exercent des fonctions pédagogiques, administratives et sociales qui en font les interlocuteurs privilégiés des autorités locales comme des familles. Ces fonctions, au fil du temps, sont devenues plus lourdes et plus exigeantes. Tous les directeurs d'école bénéficient d'un complément de rémunération - bonification indiciaire et indemnité de sujétions spéciales - d'un montant mensuel qui varie de 490 francs pour une classe unique à 1 775 francs pour les écoles de dix classes et plus hors ZEP. Le régime des décharges de service d'enseignement et le dispositif de formation des intéressés ont été améliorés ces dernières années. Mais ces mesures n'ont pas permis de rendre ces fonctions suffisamment attractives et des postes demeurent vacants, principalement dans les écoles de deux à quatre classes. Un groupe de travail, réunissant des représentants des personnels et des représentants de l'administration, a engagé la réflexion nécessaire. Après avoir procédé à un état des lieux, ce groupe de travail a examiné plusieurs hypothèses portant sur la formation initiale et continue, l'accès à la fonction, le régime indemnitaire, le travail administratif, l'aide des inspections et des rectorats, les réseaux d'écoles, l'équipement informatique des écoles. Les propositions du groupe de travail feront l'objet de négociations avec les organisations syndicales et de discussions avec les collectivités locales, afin d'améliorer rapidement le fonctionnement des écoles et de rendre les fonctions de directeur plus attractives.

Données clés

Auteur : [M. Robert Lamy](#)

Circonscription : Rhône (8^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53486

Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 novembre 2000, page 6303

Réponse publiée le : 18 décembre 2000, page 7158